



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2128

Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association Lyon Urban Data -
Tubà

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER,
M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M.
MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF,
M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M.
EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M.
DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M.
SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER,
Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY,
Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M.
BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme
DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB
(pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M.
KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2128 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 15 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON URBAN DATA - TUBA (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Urban Data porte un tiers-lieu d'innovation urbaine Tubà, facilitant les rencontres et échanges entre entrepreneurs, grands groupes, collectivités, associations, étudiants et citoyens intéressés par les enjeux urbains et numériques.

Elle est située au 227 cours Lafayette à Lyon 6^{ème} et depuis 2014, accompagne et fédère ces différents acteurs dans la co-conception et l'expérimentation de services numériques innovants afin d'améliorer la qualité de vie en ville et répondre aux enjeux de développement durable du territoire. Elle accompagne ainsi les transitions (environnementale, numérique, etc.) et la résilience des territoires.

En 2022, l'association souhaite développer les actions de sensibilisation à destination du grand public en matière de décarbonation des activités urbaines (commerce, mobilité, etc.), par la conception, la mise en œuvre et l'animation d'un jeu pédagogique et ludique sur la thématique de la logistique urbaine dénommé « Libérer, Dé-livrer ». Ce jeu vise à sensibiliser les habitants du Grand Lyon à l'impact environnemental, social et sociétal de leurs modes de consommation en se focalisant sur la question des livraisons de marchandises des particuliers.

Dans ce jeu, le joueur incarne un citoyen grand lyonnais qui est amené à faire des choix de consommation (aller en magasin, acheter des vêtements, se faire livrer à domicile en moins de 48h, se faire livrer en point relais etc.). Chaque choix lui permet de mesurer et d'évaluer l'impact environnemental de sa consommation à l'échelle du territoire métropolitain :

- externalités négatives : congestion, hausse du niveau de pollution, disparition des commerces, emplois délocalisés, uberisation...
- externalités positives : amélioration de la qualité de l'air, ville apaisée, relocalisation des emplois, meilleures conditions de travail.

Ce projet poursuit deux objectifs :

- sensibiliser : favoriser une prise de conscience des impacts environnementaux et sociaux liés à certains modes de livraison ;
- accompagner : transmettre des bonnes pratiques de consommation de manière ludique.

Par ailleurs, l'association souhaite organiser des ateliers ludiques de sensibilisation autour de l'impact environnemental du cycle de vie d'un produit et de modes de consommation durable :

- **Le 10 octobre 2022**

Atelier Cycle de vie d'un produit mené auprès de 2 classes de collège et lycée et ayant pour objectif de permettre aux élèves de découvrir et repenser le cycle de vie d'un produit ;

- **Le 14 octobre 2022**

Fête de la science : Atelier Nos marchands Disent : jeu de rôle où les habitants et commerçants imaginent des usages de consommation vertueux pour l'environnement.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 683 375 € et le budget de l'action est de 51 500 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Lyon Urban Data une subvention de 15 000 € pour le projet de jeu sérieux « Libérer, Dé-livrer » et les animations en ateliers.

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 15 000 euros est allouée à l'association Lyon Urban Data pour le projet de jeu « Libérer, Dé-livrer » et les animations de sensibilisation.
- 2- La dépense de 15 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme Développement (DEVELOPMENT), opération ESS, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.
- 3- Le paiement de la subvention ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Elle sera versée en une fois sur simple demande de l'association, au vu du budget prévisionnel détaillé de l'action.
- 4- Dans le cas où l'association renoncerait à son projet après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention. Elle ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET